

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

Membres présents : 22

Membres excusés :

M. LANDAIS Maxime donne pouvoir à M. RICOUL Gildas ; Mme TOUCANNE Josette donne pouvoir à Mme LEDUC BOUCHAUD Chantal ; Mme VALLEE Aurélie ; M. MICHOU Eddy ; M. GAUTIER Stéphane.

Secrétaire de séance :

Mme MERLET Christine

Ouverture de séance : 20 h 30

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2016

Adopté à l'unanimité.

Abstention de Mme LEDUC BOUCHAUD Chantal car non présente lors de ladite séance.

I – RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE – FIXATION DU PRIX DU REPAS – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

M. GUILLOUX présente le coût de revient du service sur l'année 2015/2016, qui comparé à celui de l'année précédente, est quasiment équivalent.

- Déficit moyen par repas 2014/2015 : 2,11 €
- Déficit moyen par repas 2015/2016 : 2,14 €.

Augmenter de 0,05 centimes le prix du repas ne serait pas significatif, par conséquent, il est proposé dans l'immédiat de maintenir les tarifs de l'année qui n'ont pas évolué depuis 2013.

A savoir :

- Pour les maternelles et élémentaires : **3,40 €**
- Pour les adultes : **6,50 €**
- PAI : **1,70 €**

Adopté à l'unanimité.

II – ADHESION MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE – AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD

Par délibération en date du 17 octobre 1997, la commune adhère à l'Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse en Loire-Atlantique (ADDM 44) et autorisait la signature du protocole d'accord.

A la rentrée prochaine, une nouvelle organisation sera mise en place ; les spectacles seront désormais organisés dans des équipements culturels répondant aux standards de diffusion de spectacles professionnels de musique et de danse.

Compte tenu de l'évolution du dispositif, il convient de signer un avenant au protocole d'accord qui acte cette évolution et maintient pour 2017 la participation financière de la commune à hauteur de **1,32 € par habitant** à laquelle s'ajoute l'adhésion annuelle de **15,24 €**.

Ce qui change :

- Des heures d'intervention en classe à savoir : 4 heures par classe élémentaire + 4 heures de supplément forfaitaire pour toutes les écoles
- Le spectacle dans le cadre de la saison jeune public est organisé dans une salle de spectacle de proximité.

Adopté à l'unanimité.

III – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2103-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire,

Vu le projet éducatif du territoire (PEDT) joint en annexe à la présente délibération,

Considérant l'intérêt éducatif que représente la mise en œuvre d'un PEDT,

Considérant les travaux du groupe de travail constitué pour la préparation du PEDT,

Vu les objectifs recherchés par l'élaboration du PEDT visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité pendant et après l'école dans le respect de chacun tout en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- d'approuver le PEDT tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférant et procéder à sa publication auprès des partenaires institutionnels, associatifs et communaux.

Annexe

Jour	Animation	Nombre d'enfants	Organisation
<i>Ecole Ste Opportune</i>			
Lundi	Jeux collectifs , intérieur, extérieur	10 à 15 enfants en fonction des activités	1er service un groupe de CE2-CM2 pris en charge avec un personnel mairie dans la cour à partir de 12h et reconduit à l'entrée du chemin pour 12h50 2ème service: accueil à 12h50 à l'entrée du chemin d'un groupe de CP-CE1 reconduit dans la cour de l'école pour 13h35.
Mardi	Expression graphique		
Jeudi	Bricolage créatif		
Vendredi	Ludothèque		
<i>Ecole J.Brel</i>			
Lundi	Ludothèque & création de jeux	10 à 15 enfants en fonction des activités	Accès libre avec système de collier pour gérer les places
Mardi	Bricolage créatif		
Jeudi	Activités autour du Développement Durable (jeux, bricolage, expériences...)		
Vendredi	Expression corporelle & orale		

N.B. : Ces propositions pourront faire l'objet de modifications ou d'ajustements en cours d'année.

Rappel de la genèse de l'élaboration du PEDT par Mme GUIITENY Laurence qui sera soumis régulièrement à un comité de pilotage réunissant des élus, des membres de la Communauté éducative et associative, etc...

Un groupe d'appui départemental se réunira le 19 septembre 2016 pour relecture et avis. Si le PEDT est validé, une convention sera signée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Intervention de Mme LEDUC BOUCHAUD Chantal qui regrette le temps perdu dans la finalisation du projet qui ne concernera qu'un faible nombre d'enfants, comparé aux effectifs scolaires. Toutefois, elle relève le bienfondé de la démarche et tient à remercier l'Adjointe aux affaires scolaires, l'Education Nationale et la Maison Pour Tous.

M. GUILLOUX et Mme GUITTENY répondent que si la Municipalité a tardé à mettre en place le PEDT, cela fut peut-être « un mal pour un bien » car les conditions de mise en œuvre ont été sensiblement assouplies et les contraintes des transports scolaires ont conditionné le choix des activités sur le temps méridien.

M. AUDELIN Jean-Pierre tient à préciser que le terme de retard est relatif car le PEDT entérine des activités qui sont déjà mises en place dans les structures scolaires par la Municipalité ou l'Intercommunalité. De plus, certaines communes qui se sont engagées très vite dans l'écriture d'un PEDT sont aujourd'hui obligées de revoir leurs copies car les activités proposées ne sont pas adaptées. La Municipalité s'est donnée le temps de la réflexion pour un travail de qualité qui sera évolutif.

*M. le Maire regrette le manque d'implication de la Communauté éducative lors du dernier Comité de validation.
Adopté à l'unanimité.*

IV – ACQUISITION TERRAINS COMMUNE/M. GUITTONNEAU – CRTS LANDAIS – MME VERDON

La commune souhaite réaliser un chemin pédestre et équestre qui reliera le tunnel de la RD 5 (Moulin Bertrand) au chemin d'exploitation de la Raterie.

La largeur de la bande de terrain nécessaire pour réaliser ce sentier serait de l'ordre de 5 à 6 mètres.

Nous avons proposé aux trois propriétaires concernés un prix d'acquisition de 1 euro le m² ; proposition acceptée par les dits propriétaires. Les frais du géomètre et du Notaire seront à la charge de la commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe d'acquisition au prix d'un euro le m², pour partie la parcelle YL 28 (environ 800 m²) appartenant à M. Jean-Yves GUITTONNEAU, pour partie la parcelle YL 25 (environ 580 m²) appartenant aux Cts LANDAIS et pour partie la parcelle YL 22 (environ 1000 m²) appartenant à Mme Josette VERDON.

M. EVAIN Pascal souligne que ce chemin permettra de revaloriser l'aire de pique-nique du Pont-Neuf. Avec la fermeture de la rue de St Michel, ce chemin facilitera le passage des randonneurs, des VTT et des chevaux.

Adopté à l'unanimité.

V – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURES DE POSTES

Nombre	Ouvertures de postes	Fermetures des postes à la nomination de l'agent	Conditions
2	Adjoint administratifs principaux 2 ^{ème} classe	Adjoint administratifs 1 ^{ère} classe	Tableau avancement de grade 2016
1	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Tableau avancement de grade 2016
1	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe		Tableau avancement de grade 2016

En termes d'effectif, M. GUILLOUX Joseph donne les explications suivantes :

DEPARTS	RECRUTEMENTS
Jean-Pierre MORICE Bernard LEBLANC (1 ^{er} /12/2016) Emilie FOUCHER (1 ^{er} /08/2016)	Remplacement par un agent en voirie pour anticiper le départ de Bernard LEBLANC Remplacement par un agent polyvalent en bâtiment

Adopté à l'unanimité.

VI - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR DE LA CCSE

Par délibération du Conseil Communautaire n° 2015-354 du 17 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le Programme Local de l'Habitat.

Au niveau intercommunal, la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, confie aux ECPI, dotés d'un PLH approuvé, la responsabilité d'élaborer un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Ce document doit répondre à deux objectifs :

- organiser la gestion partagée de la demande de logement social sur le territoire,
- organiser le service d'accueil et l'information des demandeurs.

Par délibération n° 2015-355 du 17 décembre 2015, le Conseil Communautaire a lancé la procédure d'élaboration de ce plan de gestion.

Dans ce cadre, deux réunions ont été organisées avec les communes, les CCAS et les bailleurs sociaux pour finaliser le contenu et la rédaction du projet de plan de gestion.

Le projet de plan a été arrêté par le Conseil Communautaire le 30 juin 2016.

Remarques :

Les CCAS de St Brévin les Pins – St Père en Retz et Paimboeuf seront chargés d'enregistrer les demandes.

Adopté à l'unanimité.

VII – PROJET DE RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L’ESTUAIRE DE LA LOIRE – MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Ministre de l’Environnement, de l’Énergie et de la Mer a décidé de poursuivre le processus de préfiguration d’une Réserve Naturelle Nationale de la Loire (RNN).

Dans le cadre des procédures requises, Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique a invité les élus et les partenaires concernés à une réunion du « comité de préfiguration » le 5 juillet 2016. Le projet de rapport est consultable sur le site de la Préfecture. Les collectivités doivent faire part de leurs remarques avant le 31 juillet 2016.

Compte tenu des délais très restreints qui nous sont accordés et sans attendre une analyse complète des documents, je vous propose de vous prononcer contre le projet de Réserve Naturelle Nationale.

M. EVAIN Pascal affirme que même s’il faut protéger l’environnement, ce projet arrive juste après le projet de Notre Dame des Landes, faut-il entendre par là, une compensation quelconque !

Il faut savoir que dans une réserve naturelle certaines espèces nuisibles se multiplient (sangliers, jussie...). De plus, dans ce cadre un nouveau franchissement de la Loire serait compromis.

M. GUILLOUX insiste sur le fait que le Conseil Municipal s’était déjà prononcé contre en décembre 2013. De même, il ne faut pas confondre réserve naturelle et parc régional. En l’occurrence aujourd’hui on doit se positionner que sur la réserve naturelle nationale.

Mme LEDUC BOUCHAUD Chantal confirme que la Région, le Département et Nantes Métropole se sont positionnés contre le projet de réserve naturelle mais sont favorables au projet de parc régional dont le mode de fonctionnement est plus souple.

M. RICOUL Gildas souligne le nombre important de contraintes avec les différentes législations existantes (Loi littorale – Natura 2000 – Zones humides).

La motion est adoptée à l’unanimité.

INFORMATIONS

MARCHE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES PMR DES VESTIAIRES DU GRAND FAY ET DU PLAN D’EAU

Estimation des travaux :	98 408 €	HT
Montant du marché	51 118 €	HT

La séance est levée à 21 h 20.